

# Relevé des échanges

## **Commission des affaires culturelles et de l'éducation**

Jeudi  
30 avril 2020  
15 heures

Relevé des échanges n° 5

Réunion en visioconférence :

- Point sur l'activité des groupes de travail sectoriels sur l'épidémie de Covid-19 .....2
- Audition, en visioconférence, de Mme Roxana Maracineanu, ministre des sports .....2

**SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020**

**Présidence de  
M. Bruno Studer,  
*Président***

*La commission des affaires culturelles et de l'éducation s'est réunie le jeudi 30 avril 2020, à 14 heures, en visioconférence.*

• *Le premier point de l'ordre du jour est consacré à l'activité des groupes de travail sectoriels sur l'épidémie de Covid-19.*

Cet échange ne fait pas l'objet d'un compte rendu écrit. Les débats sont accessibles sur le portail vidéo du site de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante :

[http://videos.assemblee-nationale.fr/video.8999648\\_5eaabb62e1e77.commission-des-affaires-culturelles--point-sur-les-travaux-des-groupes-de-travail-sectoriels--audi-30-avril-2020](http://videos.assemblee-nationale.fr/video.8999648_5eaabb62e1e77.commission-des-affaires-culturelles--point-sur-les-travaux-des-groupes-de-travail-sectoriels--audi-30-avril-2020)

• *La commission procède ensuite à l'audition, dans le cadre des travaux de la commission et des groupes de travail sectoriels sur l'épidémie de Covid-19, de Mme Roxana Maracineanu, ministre des sports <sup>(1)</sup>.*

**M. Bruno Studer, président.** En complément des travaux réalisés par la mission d'information présidée par Richard Ferrand, les commissions permanentes se sont organisées par rassembler le maximum d'informations sur les conséquences de la crise en créant plusieurs groupes sectoriels, dont l'un porte sur les domaines du sport et de la vie associative. Après avoir fait le point sur leurs travaux, nous sommes heureux de vous accueillir, madame la ministre des sports.

**Mme Roxana Maracineanu, ministre des sports.** Merci, monsieur le président, de m'avoir conviée pour vous présenter en toute transparence l'ensemble des actions menées par le ministère des sports pour faire face au Covid-19 et à ses impacts.

Pour que les mesures de précaution sanitaire entrent dans la vie quotidienne des Français, elles doivent être acceptées, donc comprises et entendues. Il importe de les diffuser mais aussi de les rendre intelligibles, en les précisant secteur par secteur, ministère par ministère. Nous avons besoin de faire bloc, d'être solides, inventifs dans nos solutions et sûrs de nos valeurs.

Le sport est confronté au plus grand défi qui se soit jamais présenté à lui, défi dont les acteurs du mouvement sportif ont pris la mesure en faisant preuve d'un esprit d'unité et de solidarité. Convaincus de la prééminence des principes de sécurité sanitaire, ils sont animés d'une véritable volonté de collaboration, ce qui n'avait rien d'évident tant l'écosystème sportif est cruellement touché.

Je tiens à saluer l'atout capital que constitue l'engagement des agents de mon ministère dans le plan de continuité de l'activité.

Dès le début de la crise, nous avons fait le choix d'une méthode collaborative. Le 25 février, a été mise en place une cellule de crise qui tient des réunions quotidiennes avec les têtes de réseau de la gouvernance du sport : comité national olympique et sportif français (CNOSF), comité paralympique et sportif français (CPSF), comité d'organisation des

---

(1) [http://videos.assemblee-nationale.fr/video.8999648\\_5eaabb62e1e77.commission-des-affaires-culturelles--point-sur-les-travaux-des-groupes-de-travail-sectoriels--audi-30-avril-2020](http://videos.assemblee-nationale.fr/video.8999648_5eaabb62e1e77.commission-des-affaires-culturelles--point-sur-les-travaux-des-groupes-de-travail-sectoriels--audi-30-avril-2020)

Jeux olympiques et paralympiques (COJO), Association des directeurs techniques nationaux, direction interministérielle aux grands événements sportifs (DIGES), ministère des affaires étrangères, Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP), direction des sports, Agence nationale du sport (ANS). Les collectivités territoriales, avec lesquelles nous maintenons un dialogue étroit, sont associées à cette action.

Ce pilotage transparent et partagé a permis de dégager trois principes directeurs : primauté donnée aux enjeux sanitaires par rapport à la continuité des pratiques sportives ; respect de la doctrine édictée par le ministère de la santé ; choix de ne jamais se substituer aux autorités préfectorales et locales.

Conscients des pertes subies par le mouvement sportif, estimées pour l'heure à environ 20 milliards d'euros, nous avons veillé à ce que les mesures de soutien gouvernementales – chômage partiel, exonération et report de charges – bénéficient à tous, des fédérations aux plus petites associations. Nous menons un travail spécifique relatif au soutien au sport professionnel, qui ne reprendra pas avant août prochain. Je fais aussi beaucoup pour que les positions des diffuseurs de télévision et des ligues professionnelles se rapprochent.

Autre axe de notre action : le sport pour la solidarité. Nous avons mobilisé l'ensemble des ressources humaines de l'écosystème sportif dès la mi-mars pour des missions de solidarité. Citons la contribution des éducateurs sportifs et des agents du ministère à la distribution de l'aide alimentaire, des fédérations pour mettre à disposition des équipements ou offrir des services, comme la fédération française de sauvetage et de secourisme, ou encore le recours aux capacités d'accueil des centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) ou de l'INSEP.

Par ailleurs, nous avons promu le sport à la maison, si nécessaire à l'équilibre personnel et à la santé pendant la période de confinement. Nous avons en particulier soutenu les offres gratuites de nombreuses start-up et créé l'application [bougezchezvous.fr](https://bougezchezvous.fr).

Avec le ministère de l'éducation nationale, nous travaillons sur un nouveau dispositif 2S2C (sport, santé, culture, civisme), qui fait bénéficier les élèves de l'apport du tissu associatif et des clubs, en lien avec les collectivités locales. Nous participons aussi à l'élaboration du plan de relance globale du monde associatif porté par mon collègue Gabriel Attal.

À partir du 11 mai, la pratique sportive reprendra mais de manière progressive et prudente afin de limiter les risques de contamination. J'ai proposé au Premier ministre une doctrine par étapes, fondée sur les préconisations du Haut Conseil de la santé publique (HCSP).

Dans un premier temps, seules seront autorisées les activités individuelles extérieures. Elles devront respecter des critères de distanciation entre les personnes, variables selon les disciplines : dix mètres d'écart pour le footing ou le vélo, quatre mètres carrés de surface par personne, dans la limite de 100 kilomètres autour de chez soi. Jusqu'au 2 juin minimum, les rassemblements autorisés seront limités à dix personnes. Pour les activités pratiquées à l'intérieur et les sports collectifs, la reprise ne sera envisagée que dans un second temps, en fonction de l'évolution de la pandémie et de la doctrine sanitaire du Gouvernement. Le ministère des sports est en train d'établir une liste précise des activités autorisées. Il publiera aussi des guides sur la bonne façon de préserver la distanciation sociale.

Concernant les sports de contact ou collectifs, la reprise de leur pratique n'a pas été jugée compatible avec la doctrine sanitaire : toute compétition, y compris professionnelle, même à huis clos, sera écartée au moins jusqu'au mois d'août. Plus généralement, les compétitions sportives rassemblant plus de 5 000 personnes ne seront pas autorisées avant la fin août ou le début du mois de septembre.

En fonction de l'évolution de la pandémie, il conviendra de revoir ces modalités d'ici à la fin du mois de mai. Précisons que le calendrier de reprise des compétitions pourrait être repoussé mais en aucun cas avancé. Mes échanges avec mes homologues européens me permettent de saisir les enjeux de gouvernance propres à chacun et de veiller à une action coordonnée, notamment pour assurer une certaine équité entre les clubs.

Il importe de se projeter afin de mieux soutenir le mouvement sportif, dont certains acteurs ont été gravement touchés. Les risques d'affaiblissement des associations sportives et de l'engagement sportif nous imposent de penser au développement d'un plan global de relance, en liaison notamment avec les collectivités territoriales. Des thématiques émergent d'ores et déjà : soutien à la pratique, aux clubs, aux fédérations ; place des services de l'État, des établissements, de l'ANS, de la formation et du sport de haut niveau ; soutien économique aux acteurs et au sport professionnel ; promotion du sport.

Ce plan sera accompagné d'aménagements législatifs et réglementaires. De nombreuses ordonnances ont déjà concerné le champ du sport au plan administratif, social ou financier. Une deuxième loi d'urgence, en cours d'élaboration, permettra de sécuriser les décisions des fédérations et des ligues professionnelles en ce qui concerne l'arrêt des compétitions 2019-2020, pour faire face aux risques importants de contentieux. Il n'interdira pas pour autant d'éventuels recours. Enfin, un décret « sport » est en préparation pour prendre en compte les évolutions réglementaires liées à la crise et le report des Jeux olympiques de Tokyo de 2020 à 2021. Il portera notamment sur la possibilité pour les fédérations de décaler jusqu'au 3 avril 2021 le renouvellement de leurs instances dirigeantes.

Je compte sur votre regard critique et bienveillant et bien sûr sur vos propositions, mesdames, messieurs les députés.

**M. le président Bruno Studer.** Madame la ministre, vous insistez sur une reprise progressive et prudente, alors que des impatiences s'expriment. Le sport pour tous reste un défi car l'obésité, principal facteur aggravant des cas sévères de Covid-19, trouve pour partie son origine dans la sédentarité. Nous comptons sur votre détermination à cet égard.

Les associations sportives de ma circonscription se sont fait l'écho de plusieurs interrogations.

À partir du 11 mai, les clubs de sports collectifs pourront-ils proposer des rassemblements en extérieur à leurs adhérents pour pratiquer du renforcement musculaire, si les conditions sanitaires le permettent ?

Comment accompagnerez-vous les sportifs de haut niveau, notamment pour les sports de combat ? Bénéficieront-ils de dérogations pour un entraînement en intérieur ?

Les fédérations demanderont-elles aux clubs de tenir des assemblées générales avant l'été ?

Envisagez-vous un dispositif d'aide aux associations ou aux licenciés qui n'auront pratiqué qu'une partie de l'année ? Ce travail doit être mené finement avec les collectivités territoriales.

**Mme la ministre.** Nous traduisons les recommandations du HCSP en établissant des distinctions non par sport, mais par activité. Les associations de sports collectifs ou de contact pourront proposer d'autres activités à un maximum de dix adhérents, en respectant la distanciation et les gestes barrières.

Nous devons répondre à l'inquiétude légitime des sportifs de haut niveau, qui ont accueilli comme une bonne nouvelle de pouvoir reprendre les entraînements individuels à l'extérieur. Leur accès aux équipements doit être précisé avec les collectivités territoriales et les autres ministères, d'autant que cela pourrait permettre de tester les protocoles sanitaires de nettoyage et d'accueil, en vue d'une ouverture au grand public.

Les gestes barrières et les mesures de distanciation sont possibles dans certains sports, mais ne sont pas envisageables dans d'autres. Notre réflexion est en cours sur ces aspects.

S'agissant des assemblées générales, les fédérations ont pris des habitudes de visioconférence salutaires. Nous ferons en sorte que ces réunions démocratiques puissent se tenir dès que possible.

Tous les dispositifs d'aide, notamment aux adhérents, sont envisagés. Chacun est conscient qu'il doit faire un geste de solidarité, par exemple en ne réclamant pas à son association le remboursement des mois de cotisation durant lesquels il n'a pu bénéficier de ses services. Un geste des associations sera cependant bienvenu lors des réinscriptions, qui interviendront sans doute en septembre plutôt qu'en juin.

Nous devons réfléchir tous ensemble à la façon de relancer la machine et de donner à nos concitoyens le réflexe de s'inscrire dans une association pour pratiquer un sport.

**M. Régis Juanico, co-animateur du groupe de travail sport et vie associative.** Le monde du sport amateur est inquiet pour la pérennité de ses activités et pour ses ressources financières, notamment le *sponsoring* et le mécénat, qui dépendent en grande partie d'entreprises et d'artisans locaux, très touchés par la crise.

Le plan de relance comportera-t-il un fonds de solidarité en faveur du sport amateur ? Est-il envisageable d'augmenter le budget qui lui est alloué au sein de l'ANS, comme le prévoient nos amendements dans les débats budgétaires ? Le mécénat sportif bénéficiera-t-il d'un mécanisme incitatif ?

Le sport a occupé une place importante durant le confinement, pour l'équilibre de chacun et la lutte contre l'anxiété : outre le sport à la maison, l'activité physique individuelle de plein air était un des sept motifs de dérogation au confinement. Les clubs sportifs ne devront-ils pas renouveler leur offre, en définissant une activité physique de sport santé bien-être, adaptée notamment aux malades chroniques, et à ceux qui ont commencé ou repris une activité physique pendant le confinement ?

**Mme Fabienne Colboc, co-animatrice du groupe de travail sport et vie associative.** Avec 200 000 associations à l'arrêt, l'économie du sport est en péril et la viabilité de tout son écosystème est remise en cause.

Bien qu'ils aient pu bénéficier des dispositifs économiques d'aide de l'État, les acteurs du monde du sport restent inquiets. Le sport permet l'engagement de nombreux citoyens, notamment les jeunes et les plus de soixante-cinq ans. Envisagez-vous un plan de soutien au bénévolat, en concertation avec Gabriel Attal ?

Enfin, que proposez-vous aux acteurs de l'éducation populaire qui ne pourront organiser leurs stages sportifs d'été du fait de la fermeture de leurs centres ?

**M. Frédéric Reiss.** Dans son intervention, le Premier ministre a très peu parlé de la vie associative, pourtant essentielle au maintien du lien social. Si l'idée d'une reprise prochaine de la Ligue 1 de football semble écartée, en Allemagne, la Bundesliga envisage des matchs à huis clos : cette solution permettrait-elle que des matchs soient joués en France en août prochain ?

Romain Bardet a dit que les sportifs avaient besoin de voir la lumière au bout du tunnel : de quelle manière le ministère entend-il soutenir les athlètes de haut niveau ?

Guy Drut considère que le projet Paris 2024 est « aujourd'hui obsolète, dépassé, déconnecté de la réalité ». Pensez-vous également que le modèle des Jeux olympiques et paralympiques doit être repensé sur les plans économique et organisationnel ?

**Mme Maud Petit.** La situation actuelle semble en effet justifier que l'on revoie complètement le plan prévu pour l'organisation des JO de 2024.

Pouvez-vous nous donner davantage d'informations sur le 2S2C, qui suscite beaucoup de questions relatives à l'accueil des enfants et à la circulation dans les gymnases et les vestiaires ?

**Mme Béatrice Descamps.** Je rejoins Mme Petit. Dans le cadre du groupe de travail sur l'enseignement scolaire, nous avons auditionné des maires ruraux, qui nous ont dit manquer d'informations sur ce dispositif.

**Mme Sandrine Josso.** Le Tour de France va être reporté au 29 août mais qu'en est-il des autres manifestations sportives, telle la Ligue des champions, que certains souhaitent voir maintenues ? Les sportifs français pourraient-ils participer à des événements organisés à l'étranger en fin de saison ?

Ne pouvant plus rien diffuser, les chaînes sportives pourraient rechigner à payer les droits qu'elles ont acquis : de quelles garanties disposent les clubs, qui ont besoin de cet argent ?

Quelles seront les règles sanitaires à respecter dans les salles de sport autorisées à rouvrir ?

**M. Michel Larive.** Votre ministère semble plus préoccupé par la reprise des activités économiques liées au sport professionnel que par la survie du sport amateur, pourtant essentiel. Les associations sportives ne peuvent, dans leur très grande majorité, bénéficier du fonds de solidarité car elles sont 88 % à ne pas avoir de salariés. L'annulation des événements publics qui représentent jusqu'à un tiers de leurs recettes annuelles a des conséquences graves et l'interruption des entraînements va obliger de nombreux clubs à rembourser les cotisations perçues.

On voit ici les limites d'un système financé par le mécénat et le *sponsoring*. Selon une étude, 60 % des entreprises pensent suspendre leur soutien aux clubs sportifs à la rentrée, et 27 % reverront celui-ci à la baisse. Le maintien de votre projet de transférer 1 600 conseillers techniques sportifs (CTS) vers les fédérations s'inscrirait dans la logique de désengagement de l'État et menacerait l'équilibre financier déjà précaire de ces structures.

Au-delà des incantations, quelles mesures concrètes de sortie de crise entendez-vous prendre pour redynamiser le tissu associatif sportif et préserver le sport pour tous ?

**Mme Marie-George Buffet.** De quels moyens l'ANS disposera-t-elle pour financer un plan de relance au profit des clubs amateurs, dont la trésorerie est souvent épuisée ? Il ne faut pas trop compter sur les collectivités territoriales, elles-mêmes confrontées à des difficultés financières. L'idée de mettre à contribution la Française des jeux ou d'autres sponsors est-elle envisagée ?

Face au constat d'une grande dépendance des clubs professionnels aux droits de retransmission, travaillez-vous avec eux à l'élaboration d'un nouveau modèle économique de financement ? Quand autoriserez-vous la réouverture de l'INSEP et des CREPS ?

**Mme la ministre.** Pour ce qui est des encadrants bénévoles sans statut, intervenant occasionnellement en club ou dans le cadre des compétitions, ainsi que des sportifs que les clubs défrayent de façon informelle – alors qu'il leur est aujourd'hui possible d'engager des sportifs par contrat –, il peut effectivement y avoir un problème. En dehors de ces situations, tous les salariés du monde associatif, toutes les associations, tous les travailleurs indépendants peuvent bénéficier du fonds de solidarité et du chômage partiel. Nous sommes par ailleurs intervenus auprès des collectivités et de l'ANS afin que les subventions soient maintenues, indépendamment de la tenue des événements sportifs.

Les associations ont en trésorerie les cotisations perçues en début d'année, et nous avons appelé à la solidarité des adhérents. Les fédérations ont pris la décision responsable d'arrêter les championnats afin de les soulager de la charge financière correspondante et de permettre la survie de l'écosystème qui dépend d'elles.

Nous travaillons à la mise au point de mesures spécifiques pour le sport et, si le secteur économique – salles de fitness, magasins d'équipements sportifs, etc. – est déjà associé à notre réflexion, j'ai également l'intention de faire appel aux sponsors afin de leur demander d'intervenir en faveur du monde du sport, mais aussi pour savoir à quelles conditions leur engagement pourrait se pérenniser.

Nous avons suivi de près les négociations relatives aux droits acquis par Canal+ et beIN SPORTS pour la retransmission des matchs de football de Ligue 1, mais aussi de rugby. Les diffuseurs doivent être des partenaires des sports qu'ils diffusent. D'une manière générale, en cette période difficile, ceux qui ont le plus d'argent doivent en faire bénéficier ceux qui en ont moins.

Le modèle sportif professionnel doit se remettre en cause et j'incite tous les maillons de la chaîne à le faire, à commencer par les sportifs touchant des rémunérations importantes : grands et petits acteurs du sport, chacun doit faire un effort pour aider l'ensemble du système à « passer la bosse ».

S'agissant du dispositif 2S2C, un soutien aux collectivités est d'ores et déjà prévu afin qu'elles sollicitent les associations pour encadrer des enfants en toute sécurité en petits groupes, au sein d'espaces différenciés, y compris, comme je l'ai proposé, dans les équipements sportifs municipaux afin d'agrandir les surfaces d'accueil. Les trente-quatre fédérations sportives et les trois fédérations scolaires ont signé une convention avec le ministère de l'éducation nationale, occasion unique de sceller l'alliance de l'école et le sport, en associant accompagnement scolaire à distance et activités physiques et sportives, essentielles aussi après le déconfinement.

Durant les mois de juillet et août, des stages sportifs mobiliseront 200 000 éducateurs sportifs pour occuper les enfants de manière épanouissante alors que leurs parents seront retournés au travail.

Les salles de sport privées vont pouvoir redémarrer progressivement dès le 11 mai en respectant les mesures sanitaires préconisées. Nous travaillons à un guide de reprise de leur activité.

Au même titre que la restauration, l'hôtellerie et le tourisme, le sport et la culture continueront de bénéficier d'un fonds de soutien spécifique, qui sera renforcé, compte tenu de la défiance des usagers qu'il nous faudra rassurer par des mesures sanitaires adaptées.

**M. François Cormier-Bouligeon.** Les sportifs et les clubs amateurs et professionnels vont sortir affaiblis de cette crise, dans un contexte de raréfaction tant de l'argent public que des financements privés : êtes-vous prête à proposer aux acteurs du sport un grand débat national sur le sport d'après ?

**Mme Virginie Duby-Muller.** Les accompagnateurs en montagne s'inquiètent de l'arrêté ministériel du 9 mars 2020 en ce qu'il met en péril leur profession : envisagez-vous sa réécriture dans un contexte compliqué pour l'économie du tourisme ? Qu'en est-il, par ailleurs, des golfs dans lesquels les consignes sanitaires pourront être plus facilement respectées ?

**Mme Sophie Mette.** Le football amateur joue actuellement sa survie sous l'œil indifférent de la fédération apparemment plus préoccupée par l'avenir du football professionnel. Quel plan prévoyez-vous pour sauver le sport amateur qui participe à la formation des champions de demain ?

**Mme Michèle Victory.** Ne faudrait-il pas profiter de la crise actuelle pour conforter les 1 600 CTS dans leur statut de cadre au sein du service public du sport et revoir les critères d'attribution du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA), afin qu'il vienne en aide à certaines associations en grande difficulté ?

**Mme Muriel Ressiguié.** Quelles mesures envisagez-vous pour assurer la survie du sport amateur dont les différentes sources de financement – licences, subventions, sponsors, activités annexes – se sont, depuis le début du confinement, taries ?

Comptez-vous, comme l'avaient proposé nos collègues Régis Juanico et Marie-George Buffet, augmenter le produit des trois taxes affectées au financement du sport ?

**M. Pierre-Yves Bournazel.** Dans la perspective de la reprise des compétitions, le sport professionnel et ses clubs ont besoin de faire des hypothèses pour le retour à l'entraînement. Pourront-ils pratiquer leurs propres tests ?



**Mme Géraldine Bannier.** Pouvez-vous rappeler la position du Gouvernement sur les loisirs à connotation sportive ou ludique, *indoor* et de plein air, dont les acteurs se trouvent à l'arrêt depuis le 17 mars ?

**Mme Valérie Bazin-Malgras.** Certains clubs de football amateurs se sentent lésés par les décisions de montée et de descente de la Fédération française de football (FFF). Avez-vous contacté son président ? Que comptez-vous faire ? Par ailleurs, les écoles de danse et les salles de *fitness* pourront-elles offrir des cours individuels à partir du 11 mai ?

**M. Bertrand Sorre.** Peut-on envisager, en lien avec les maires et les préfets, la réouverture des plages avant le 1<sup>er</sup> juin pour la pratique d'activités physiques de plein air ?

**M. Belkhir Belhaddad.** Pouvez-vous nous apporter des précisions sur la pratique du « sport santé » dans le cadre du plan de déconfinement ?

**Mme la ministre.** Les activités de plein air seront autorisées dès le 11 mai, dans les conditions qui ont été rappelées. S'agissant des activités *indoor*, nous avons commencé à élaborer les guides de reprise et nous évaluerons, le 2 juin, les possibilités de réouverture des équipements publics et privés. Les structures continueront à être soutenues économiquement aussi longtemps qu'elles devront rester fermées – cela concerne, par exemple, les piscines qui comportent des parties couvertes. Nous réfléchissons, en lien avec les préfets, à la possibilité d'accéder à la mer en utilisant les plages comme lieu de passage. Nous travaillons à une doctrine interministérielle relative à la pratique sportive et à l'accès aux équipements. Quant aux CREPS, nous nous prononcerons sur leur réouverture d'ici au 2 juin.

Il serait prématuré de revenir sur les décisions de localisation des épreuves des Jeux olympiques. Toutefois, il serait bon de repenser de manière globale le modèle du sport professionnel, notamment la répartition des bénéfices des droits télévisuels.

Les golfs seront rouverts dans le respect des règles de distanciation.

Le FDVA est l'un des outils sur lesquels nous comptons nous appuyer pour soutenir le monde sportif.

Tant que nous ne constatons pas une décrue du danger pour tous les citoyens, il est impensable d'autoriser les contacts entre sportifs, fussent-ils professionnels. Le Gouvernement a indiqué que les tests ne seraient pratiqués que sur les personnes symptomatiques et celles avec lesquelles elles ont été en contact. Les fédérations de football et de rugby ayant une position différente, nous avons préconisé l'arrêt de leurs championnats respectifs, jusqu'en juillet ou en août.

Nous veillerons à ce que nos agents soutiennent le monde fédéral avec lequel nous travaillons main dans la main.

**M. Bruno Fuchs.** Certains clubs se sentent lésés par les décisions de gel des classements de la FFF. Que comptez-vous faire face à cette situation ? N'est-il pas à craindre que le manque de ressources des clubs les conduise à se détourner de leurs actions d'insertion par le sport ?

**Mme Danièle Cazarian.** Comment appréhendez-vous la reprise de l'activité des clubs handisport ?

**M. Sébastien Nadot.** N'y a-t-il pas lieu de conclure au plus vite des conventions d'objectifs avec les fédérations, les associations et les collectivités, pour permettre à tous les Français de reprendre une activité physique ? Pourquoi ne pas utiliser les compétences en santé des CTS et des professeurs d'éducation physique et sportive ?

**Mme Sandrine Mörch.** Il faut reconnaître que beaucoup d'associations ont été les seules à même de répondre aux besoins urgents des habitants lors de cette crise sanitaire. La prise en compte des informations et des initiatives en provenance du terrain deviendra-t-elle un préalable à l'action ? Quelles conséquences aura le report ou l'annulation de grands événements, comme le Tour de France, sur le financement des associations ?

**Mme Frédérique Meunier.** Le Tour de France et Roland-Garros auront-ils lieu en septembre ou s'agit-il d'un effet d'annonce ? Quels critères retiendrez-vous pour autoriser la reprise des sports collectifs pratiqués en salle ?

**M. Cédric Roussel.** La crise aura eu cette vertu de faire redécouvrir aux Français l'influence du sport sur le moral, la santé, la cohésion sociale, l'attractivité des territoires, l'employabilité, ou encore la mobilisation des jeunes. Est-il prévu d'évaluer les impacts de la crise sur le sport sous l'angle sociétal ? Ce diagnostic serait utile pour lancer un grand débat sur le sport d'après et bâtir un plan de relance pour le sport professionnel et amateur.

**Mme Florence Provendier.** L'annulation ou le report des JO, de l'Euro de football, des championnats d'Europe d'athlétisme, du Tour de France, de Roland Garros et de la Ligue des champions auront un impact sans précédent sur les droits télévisuels et donc sur les ressources du sport professionnel. Comment travaillez-vous avec les diffuseurs ? Comment imaginez-vous continuer à faire vivre le sport à la télévision en l'absence des compétitions emblématiques ?

**Mme Fannette Charvier.** L'ANS voit l'exercice de ses missions chamboulé. Elle a assoupli le calendrier pour le financement des équipements et versé des aides à 2 700 sportifs de haut niveau et 5 000 personnes employées par les associations. Comment envisagez-vous son avenir, notamment s'agissant de l'accompagnement des acteurs les plus fragilisés par la crise ?

**Mme Sylvie Charrière.** Quelles seront les pratiques autorisées dans le cadre scolaire, pour quels effectifs d'élèves ? Si le 2S2C se met en place, quelle sera la répartition des installations entre les collèges et les lycées ? Vos précisions sont attendues par les professeurs, les associations et les collectivités locales.

**M. Stéphane Testé.** Des JO réussis, c'est aussi un budget respecté. Or de nombreuses cartes se trouvent rebattues : il faudra peut-être revoir le projet. Qu'est-il envisagé s'agissant de l'aspect financier, mais aussi de la durabilité et de l'égalité entre territoires ? Quelle sera l'incidence sur le calendrier des retards éventuels dans les travaux d'infrastructures ?

**Mme Cécile Rilhac.** Pour favoriser la pratique des activités physiques pendant la crise, certaines barrières entre fédérations sportives et sport scolaire doivent tomber : il faut additionner la polyvalence des professeurs d'EPS et les compétences spécifiques des CTS et partager les locaux. Nous tenons l'occasion de revoir, de manière transparente, les cadres de concertation avec les acteurs concernés, de redéfinir les responsabilités de chacun, s'agissant des installations comme de l'encadrement des jeunes. Ne pensez-vous pas qu'il est urgent de créer des ponts entre les acteurs du secteur ?

**M. Pierre-Alain Raphan.** La décision d'organiser les JO dépendra-t-elle de la santé financière de la France ?

Allons-nous nous battre pour inscrire cette année à notre ordre du jour le projet de loi relatif au sport, qui permettrait de traiter d'enjeux absolument nécessaires à la santé de la France et des Français ?

La France envisage-t-elle de demander un transfert des budgets Erasmus et Erasmus + vers un fonds de solidarité dédié aux associations et aux festivals ?

**Mme la ministre.** Les fédérations et les associations nous font remonter progressivement des informations sur l'impact financier de la crise et, avec Gabriel Attal, nous avons produit une étude qui a conduit à les inclure dans les dispositifs de soutien mis en œuvre par l'État.

La déclinaison de l'ANS au niveau régional pourrait être concrétisée plus vite que prévu, de manière à mettre en œuvre le plan de relance à chaque échelon territorial, en coordination avec les plans de relance des fédérations.

Il n'y a pas lieu de remettre en question les décisions prises concernant les JO, mais nous accorderons une attention particulière aux remarques du COJO. Nous voulons tous remobiliser le monde économique autour du sport.

Tout l'enjeu est effectivement de travailler main dans la main avec l'éducation nationale pour réussir le déconfinement progressif, notamment grâce aux compétences conjuguées des professeurs de sport dépendant des deux ministères.

Avec mes homologues italiens, allemands, espagnols, nous considérons que le sport doit être prioritaire dans la programmation des fonds structurels européens pour 2021-2027. C'est indispensable pour faire sortir chaque pays de la primauté donnée à la logique nationale et renouer les relations entre les peuples. L'Europe doit soutenir une reprise concertée du sport. Nous avons besoin d'annonces fortes de la part du mouvement sportif international, qui s'est contenté pour l'instant de quelques gestes de solidarité.

S'agissant de l'utilisation des installations sportives, il conviendra certes de veiller à travailler en concertation, mais nous n'en sommes pas là : il faut d'abord qu'elles rouvrent. La priorité est de faire en sorte que les enfants reprennent progressivement le chemin de l'école, en s'adaptant aux réalités locales.

Concernant les associations sportives, j'entends bien que les bénévoles ayant apporté leur soutien au travers de la plateforme [jeuxaider.gouv.fr](https://jeuxaider.gouv.fr) doivent être récompensés de leur engagement.

Nous réfléchissons à la manière d'organiser les événements sportifs à l'avenir, afin de continuer à alimenter les programmes des chaînes de télévision. Ces dernières doivent jouer collectif, car elles aussi ont bénéficié des dispositifs d'État. Elles devront soutenir les fédérations au moment de la reprise ; je pense notamment à celle de rugby, dont les ressources sont essentiellement tirées de la billetterie.

Enfin, même s'il est encore trop tôt pour se prononcer, il me paraît difficile d'envisager des rendez-vous comme le Tour de France ou le tournoi de Roland Garros sans

public. Nous allons néanmoins devoir faire des concessions et nous montrer disciplinés et prudents dans l'observation des règles sanitaires.

**M. le président Bruno Studer.** Nous comprenons que toutes les questions ne peuvent avoir de réponse dans l'immédiat. Ce qui nous préoccupe en priorité, ce sont les conditions de reprise au 11 mai. Sachez néanmoins que les députés de la commission se tiennent à votre disposition pour approfondir la réflexion sur le rôle que le sport pourra jouer dans notre société à l'issue de la crise.

Si certains Français ont poursuivi la pratique d'un sport depuis le début du confinement, beaucoup n'ont pas pu le faire. Or, nous savons que 50 % des patients atteints de forme grave de Covid-19 souffraient d'obésité. Le sport est donc un atout pour lutter contre ce facteur de comorbidité.

**Mme la ministre.** S'agissant du football amateur, ses règles sont du ressort des fédérations, et c'est à elles qu'échoient les décisions. Le Premier ministre a logiquement indiqué que la saison 2019-2020 des championnats de la ligue professionnelle était terminée. Il me semble que, malgré les enjeux, il faut adopter une conduite responsable. Parce que nous n'avons aucune certitude, nous devons supporter le poids de la situation ; il sera du ressort de la justice, le moment venu, de décider du versement d'éventuels dédommagements financiers.

Il est du devoir des élus et de tous les professionnels du sport et de la santé de prendre en considération le rôle du sport et de l'activité physique dans l'amélioration de la santé de nos concitoyens ; les discours du Président de la République et du Premier ministre l'ont bien souligné. Nous devons en particulier poursuivre le travail engagé avec la création des maisons sport-santé en lien avec les associations et les hôpitaux, pour les personnes guéries du Covid-19 et, plus largement, pour l'ensemble de la population.

**M. le président Bruno Studer.** Nous vous remercions, madame la ministre.

---